

Le 4 mars 2026

Par SDÉ

M^e Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité BAL-007-1 et TOP-003-7 -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur
de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4317-2025 Notre référence : LTG 08284 PC

Chère consœur,

La présente fait suite au courriel reçu le 27 février 2026 de votre collègue madame Natalia Lis, secrétaire adjointe de la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), relativement au dossier mentionné en titre.

Ainsi, le Coordonnateur dépose ce jour les pièces révisées incluant certaines modifications de forme demandées par la Régie ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Le Coordonnateur informe toutefois la Régie qu'il ne peut modifier le texte de la version anglaise de la norme qui émane de la NERC et qu'il avisera cette dernière quant à la présence de coquilles dans leur document afin qu'elles soient corrigées lors de la rédaction de leur prochaine version de la norme.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/gm
p.j.